

Arabe

Présentation du sujet

Le sujet proposé cette année aux candidats comporte 4 documents publiés entre 2011 et 2014 : deux dépêches, l'une tirée du journal égyptien *al-Chourouk* et l'autre du journal *al-Quds al-arabi*, un éditorial du journal *al-Ru'ya* et un extrait d'un article du site *al-Jazira*. Trois des quatre documents traitent du tourisme dans trois pays arabes : l'Égypte, la Tunisie et les Émirats Arabes Unis — pays où ce secteur connaît, pour diverses raisons, quelques difficultés. Quant au quatrième, il situe la question touristique à l'échelle mondiale en soulignant d'un côté l'importance grandissante de ce secteur dans l'activité économique planétaire et d'un autre côté les risques que cela comporte au niveau environnemental tout en appelant à favoriser un tourisme durable qui respecte l'écosystème et une gestion raisonnée des ressources naturelles.

Analyse globale des résultats

Les prestations des candidats cette année ont été en légère baisse par rapport à l'année précédente. Les documents proposés n'ont pas posé de problème de compréhension aux candidats. Les synthèses présentées avaient souvent une forme bien visible avec des parties (introduction, développement, conclusion) bien distinctes. Le niveau linguistique des copies a été, à quelques exceptions près, de bonne qualité. Outre la maîtrise de l'aspect technique de la synthèse, il était attendu des candidats de proposer un titre et une problématique suffisamment précis pour prendre en compte l'ensemble des documents et de ne pas se contenter d'une approche partielle de type (problème / solutions) qui ne suffisait pas pour embrasser l'ensemble du dossier. Le jury s'attendait également à une restitution, suivant un plan logique, de l'essentiel des informations contenues dans les documents, et ce dans une langue correcte, riche et précise.

Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux futurs candidats

Titre et problématique

Le choix du titre et de la problématique (nous rappelons ici que la problématique est une « approche », une sorte d'« angle d'attaque » permettant de traiter le sujet, et non un « problème » comme certains candidats semblaient le comprendre) n'a pas toujours été heureux. En effet, un nombre non négligeable de copies a opté pour un titre et/ou une problématique partiels ne s'intéressant qu'au tourisme dans le monde arabe, laissant ainsi le quatrième document de côté. Ou bien certains titres ont été trop vagues (comme : « le tourisme » ; « le tourisme arme à double tranchant », « le tourisme arabe », « le tourisme, problèmes et solutions »). Certaines synthèses ont tout simplement omis de proposer un titre.

Travail de synthèse

Beaucoup de candidats ont pris le parti de ne faire aucune mention, même sommairement, des documents traités, ni dans l'introduction, ni au cœur de la rédaction. Le jury s'attendait également à ce que des candidats de ce niveau fassent le départ entre les documents présentés du point de vue de leur nature : dépêches, éditorial... (termes d'ailleurs soulignés dans la présentation des documents).

Les grandes lignes des documents ont été présentes dans la grande majorité des copies, même si parfois un certain nombre de détails a été omis. La multitude d'informations contenues dans les documents exigeaient une hiérarchisation et un tri menés avec intelligence. Nous soulignons ici que quelques idées contenues dans les documents et présentées par les auteurs comme des « propositions » pour remédier à certains problèmes touristiques arabes, ont été traitées comme si elles avaient déjà eu lieu. La raison de ce travers se trouve dans la tendance de certains candidats à proposer un plan analytique tout prêt (problème, causes, solutions) sans vérifier son adéquation avec le sujet. D'ailleurs les candidats qui ont fait ce choix ont fini par gommer un certain nombre de nuances en mettant sur le même plan des situations bien distinctes (ex. Émirats et Tunisie). Ils se sont également trouvés quelque peu démunis quant à la manière de traiter le quatrième document. Par conséquent, ils ont essayé d'en rendre compte dans l'introduction mais surtout dans la conclusion qui est devenue parfois une sorte de « fourre-tout » pour toutes les idées qui n'ont pas trouvé leur place dans un plan bien organisé.

Outre ces remarques nous rappelons quelques règles de base pour l'exercice qu'est la synthèse de documents.

L'introduction ainsi que la conclusion doivent être bien soignées. Cette dernière ne doit pas être un lieu où l'on place les idées qu'on n'a pas su gérer, ni une répétition « plate » de ce qui a déjà été dit (du genre : « Ainsi, le tourisme souffre de nombreux problèmes auxquels il faut trouver des solutions »).

Le nombre de mots demandé (500 mots $\pm 10\%$) doit être respecté et noté à la fin de la synthèse.

Les synthèses contenant un grand nombre d'informations exigent encore plus d'attention quant à la concision et à la précision dans l'expression.

Normalement une synthèse ne contient pas de citations surtout lorsque celles-ci sont longues et injustifiées ; cela cache souvent une incapacité à la reformulation.

Richesse et correction linguistique

Au niveau de l'expression, la langue utilisée a généralement été correcte, riche et souvent authentique — ce qui est tout à fait compréhensible de la part de candidats dont l'arabe est, dans la plupart des cas, la langue maternelle. Nous attirons cependant l'attention sur les points suivants.

Il est inadmissible qu'un candidat en LV1 se trompe en écrivant les noms de certains pays arabes. Heureusement, ce genre de fautes n'a pas été très fréquent.

Le cas direct (*al-'ism al-mansûb*) n'est pas respecté dans nombre de copies. D'ailleurs, on constate, d'année en année, une mise à mal, de manière générale, du système casuel arabe.

Nous rappelons que le pronom relatif en arabe s'utilise uniquement après un nom défini. Si le nom est indéfini, on ne peut pas le faire suivre d'un pronom relatif :

• هذه هي الأفكار التي ذكرتها الوثائق. هذه أفكار ذكرتها الوثائق. (هذه أفكار التي ذكرتها الوثائق)

La phrase entre parenthèse est bien sûr incorrecte.

Le pluriel non humain (جمع غير العاقل) doit être traité en conjugaison comme un singulier féminin :

• هذه الوثائق (هؤلاء الوثائق) ؛ الدول العربية غير قادرة على... (الدول العربية غير قادرين على...)

Les phrases entre parenthèses sont bien entendu fausses.

L'équivalent arabe de l'expression « Quant à... » — expression souvent utilisée par les candidats — est أما... ف... le terme de liaison *fa* est ici absolument nécessaire.

Comme pour les années précédentes, l'horizon d'attente du jury demeure l'usage d'une langue académique sans effet rhétorique ni ornements de style inutiles.

Conclusion

Les quelques remarques sur l'ensemble de l'épreuve ne mettent pas en cause la qualité générale tout à fait honorable d'une bonne partie des copies. Nous espérons, par ailleurs, que ces remarques et conseils aideront les futurs candidats à se préparer mieux à cette épreuve.